



Guide prévention

**GUIDE DE PROTECTION  
DE VOTRE LOGEMENT  
CONTRE LE RISQUE  
INONDATION**

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



# 01 Comprendre le risque inondation et votre exposition

Être en zone inondable signifie que votre logement peut être touché par une montée des eaux (crue, ruissellement, submersion marine, remontée de nappe). Même si le quartier n'a jamais été inondé, ce risque peut évoluer avec le climat et l'urbanisation.

## > Pourquoi se préparer ?

- **Protéger** les occupants.
- **Réduire** les dégâts matériels.
- **Préserver** la valeur de votre logement.
- **Agir** plus sereinement en cas d'alerte sms.



# 02 Faire expertiser votre logement

Avant d'effectuer des travaux, il est utile d'identifier les points vulnérables de votre habitat en connaissant votre niveau de risque et les points faibles de votre logement.

## > Qui contacter ?

- **Un expert prévention agréé spécialisé en risques naturels (inondation)** : bureaux d'études, diagnostiqueurs, ou experts indépendants reconnus : <https://www.georisques.gouv.fr>, <https://www.geometre-expert.fr>
- **Demander à votre mairie si un diagnostic est financé dans un PAPI\***
- **Vous pouvez aussi contacter :**
  - Le Service Prévention des Risques Naturels de la Préfecture.
  - Le Centre d'Information sur les Risques Majeurs (CIRM).

## > Coût et délais

- **Le coût varie entre 300 et 1 000 €** selon la complexité et la taille du logement.
- **Un rapport** est généralement remis en 2 à 4 semaines.

## > Pourquoi c'est important ?

- **Priorise les travaux utiles sur mesure** : l'expert identifie les faiblesses spécifiques de votre habitat, il recommande des solutions adaptées et personnalisées.
- **Condition nécessaire à plusieurs aides financières** : ce rapport est recommandé pour demander des aides financières.

\* Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

# 03 Travaux et aménagements pour réduire la vulnérabilité

## > Extérieur du logement

- **Protéger les équipements extérieurs** (compteurs électriques, climatiseurs, chaudières).
- **Installer des clôtures ou murets de protection** pour ralentir l'eau (aménagements paysagers).
- **Veiller à l'entretien des caniveaux** et regards pour éviter les bouchons.
- **Planter une végétation adaptée** qui favorise l'absorption des eaux.



## > Intérieur du logement

- **Surélever les prises électriques, tableaux électriques et chaudières** : pour éviter qu'ils ne soient inondés (au moins 1 mètre au-dessus du niveau d'inondation prévisible).
- **Installer des matériaux résistants à l'eau** : carrelage, peintures hydrofuges, enduits spéciaux sur les murs.
- **Déplacer le mobilier et les objets fragiles** sur des meubles hauts ou étagères.
- **Poser des clapets anti-retours sur les canalisations** : ils empêchent le reflux des eaux usées dans la maison. Attention à la qualité et la bonne installation pour que ce soit efficace.
- **Installer une pompe submersible** pour évacuer rapidement l'eau en cas d'infiltration.
- **Utiliser des bâches plastiques ou panneaux amovibles** pour protéger les ouvertures (portes, fenêtres).

## > Batardeaux (barrières anti-inondation)

**Ce sont des dispositifs étanches posés aux portes et/ou aux ouvertures pour empêcher l'eau d'entrer. Ils sont à choisir en fonction de la hauteur d'eau prévisible (renseignez vous auprès de votre mairie ou grâce au Plan de Prévention aux Réflexes Inondation). Ils peuvent être différents selon les besoins :**

- Métalliques rigides (aluminium / acier) : solides et durables, adaptés aux ouvertures fixes.
- Amovibles (caoutchouc ou PVC) : légers et maniables.
- Gonflables ou sacs hydro-réactifs : faciles à poser et retirer.

# Aides financières et dispositifs de soutien



## Important

Pour bénéficier des aides, un diagnostic et/ou une expertise au préalable est souvent requise.

### > Fonds Barnier (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs)

- Géré par l'Etat, il finance de 20 % à 80 % des dépenses en cas de travaux liés à la prévention des inondations.

Vous trouverez toutes les informations sur : <https://www.georisques.gouv.fr/etre-accompagne/le-soutien-financier-du-fonds-barnier-0>

### > PAPI - Programme d'actions de prévention des inondations

- Aide les collectivités à financer des projets de protection et d'aménagement mais certains PAPI peuvent proposer des aides aux particuliers comme un diagnostic gratuit ou un cofinancement des travaux (de 40 % à 80 % selon les territoires).



Renseignez-vous auprès de votre mairie ou communauté de communes

Pour vérifier si votre commune est dans un PAPI rendez-vous sur : <https://www.mrn.asso.fr/papi>

### > Aides locales (région, département, intercommunalité)

Certaines collectivités financent les équipements suivants :

- Clapets anti-retour
- Pompes submersibles
- Batardeaux
- Surélévation d'équipements sensibles comme la chaudière.

Pour retrouver toutes les informations relatives aux aides locales, vous pouvez regarder sur le site de votre région (onglet "Aides à l'habitat"), auprès de votre Mairie (au service urbanisme) ou auprès de la Communauté de communes (au service environnement).

Pour aller plus loin, scannez le QR Code pour accéder à la web conférence inondation

